

Aide à l'élaboration d'un bilan, de principes directeurs
et de mesures - Version courte

Bilan énergétique et climatique

1 Bilan énergétique et climatique

a. Choix de l'outil

Nous vous recommandons d'utiliser le [Calculateur énergie et climat](#) de SuisseEnergie (programme Société à 2000 watts). Il est disponible [en ligne](#) gratuitement, tout comme son [Mode d'emploi](#) étape par étape et d'autres informations importantes. Il est cependant également possible d'utiliser d'autres instruments d'élaboration de bilan, par exemple [Ecospeed Region](#).

b. Définition des responsabilités, des données de base et des frontières du système

- Définir un ou une responsable principal-e de projet (consultant ou consultante en interne, voire aussi en externe)
- Établir clairement le cadre de compétences en matière de saisie des données et d'évaluation
- Déterminer le groupe de travail responsable de la définition des objectifs et des mesures
- Définir les frontières du système auxquelles se limite le bilan: territoire de toutes les communes de l'organisme responsable

c. Collecte et relevé de données

- Prévoir suffisamment de temps pour la collecte et l'épuration des données, car la qualité des bases de données communales disponibles peut varier et les communes sont tributaires d'autres interlocuteurs ou interlocutrices (entreprises de contrôle des installations de combustion, d'approvisionnement en énergie, etc.) pour collecter les données.
- Centraliser le plus possible les points de données pour toutes les communes (ex.: l'EAE fournit des chiffres de la même manière à toutes les communes simultanément).

- Rédiger une documentation précise détaillant quel jeu de données et quel contenu ont été enregistrés par qui, pour quel état des données et sous quelles conditions (servant aussi de base à une prochaine mise à jour). Opération directement possible dans le calculateur.
- Documenter précisément la méthode et les hypothèses en cas d'estimations ou de sources de données divergentes, et procéder de façon analogue pour toutes les communes de la région (directement possible/indiqué dans le calculateur).

d. Exploitation et résultats

- Les résultats sont présentés sous forme de graphiques en fonction de l'outil d'établissement de bilan choisi (cf. a. Choix de l'outil).
- Il est recommandé de réaliser un rapport et/ou une présentation qui mette en avant les résultats les plus importants: pour la communication au sein du groupe de travail de l'organisme responsable et pour la communication externe.

e. Mise à jour d'un bilan énergétique et climatique existant

- Nous recommandons un rythme d'actualisation de 4-5 ans minimum
- Afin de conserver le savoir-faire en matière de méthodologie et de gestion des sources, une mise à jour annuelle peut par ailleurs être efficace.

2 Principes directeurs et réductions des émissions de gaz à effet de serre

En quoi consistent les principes directeurs?

- Année de départ: année de référence du bilan. Cette année de départ ne doit pas être modifiée, afin de pouvoir vérifier si les objectifs sont atteints
- Objectifs à court, moyen et long terme pour les pouvoirs publics (ex.: pour les bâtiments communaux)
- Objectifs à court, moyen et long terme pour tous les domaines de la Région-Énergie: électricité, approvisionnement en chaleur et en froid, mobilité, alimentation, finances, etc.
- Principes majeurs de la Région-Énergie et compréhension de son rôle

Principes de base

- La Société à 2000 watts vise trois objectifs d'ici 2050:
 - l'**efficacité énergétique** (2000 watts d'énergie primaire en puissance continue par habitant-e)
 - la **neutralité climatique** (zéro émission de gaz à effet de serre liée à des processus énergétiques)
 - la **durabilité** (100% énergies renouvelables)

- Nous recommandons de reprendre la [Charte pour le climat et l'énergie](#) pour servir de base aux principes directeurs et, si nécessaire, de l'adapter voire de l'approfondir selon la situation des communes d'une région ou de toute la région.

Exemple de procédure

- Élaboration d'une proposition (en groupe de travail, commission et/ou avec des consultants externes)
- Discussion de la proposition au sein du groupe de travail
- Processus multipartenaire facultatif (p. ex. avec commission de l'énergie régionale, exécutifs communaux, groupe de travail issu de la population, ou équivalent)
- Consultation publique de partis, d'associations, du grand public
- Formes de participation numériques facultatives (outils en ligne, événements virtuels, etc.)
- Réalisation de la procédure d'adoption (correspondant aux structures de la Région-Énergie)
- Communication adaptée / Distribution

3 Mesures

Dans le cadre de l'élaboration de mesures régionales, il faut notamment se demander:

- comment attribuer les compétences en matière de mise en œuvre (au niveau communal ou régional);
- comment faire la passerelle avec les plans d'action des communes existants (notamment les objectifs Cité de l'énergie);
- comment contrôler la mise en œuvre des mesures (monitoring);
- comment mesurer l'effet obtenu (monitoring des effets grâce à des indicateurs).

4 Monitoring

Pour pouvoir se prononcer sur l'efficacité des mesures en matière de politique énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, il est indispensable d'effectuer un monitoring pertinent. Les données nécessaires doivent systématiquement être relevées. Les indicateurs fixés doivent être régulièrement vérifiés et l'évolution par rapport à l'année de départ doit faire l'objet d'une représentation graphique. Grâce au calculateur conseillé, les indicateurs peuvent être directement mis à jour et gérés dans le cadre des travaux d'élaboration de bilan.

Contact

Service Région-Énergie
c/o Swiss Climate AG
Taubenstrasse 32
3011 Bern
Energie-region@local-energy.swiss
www.energie-region.ch

Auteur(e)s

Barbara Jossi
(Service Région-Énergie, c/o Swiss Climate AG)
Thomas Blindenbacher
(Gestion de projet Société à 2000 watts, c/o Amstein + Walthert AG)